

Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

SAISON 2019 : du 01 mars au 05 juillet
toutes les 2 semaines Soit 10 distributions

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01- 15 - 29	12 - 26	10 - 24	07- 21	05

Distribution :

1. le vendredi de 18H00 à 19H00, en dehors de la distribution de légumes
2. puis de 17h00 à 19h00 pendant la saison de légumes

chez : Yann PIERREL :
3 bis, chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

En cas de problème contacter :
Monique CLIMENT : 07 89 71 36 96



Et

le producteur : **Michel FREDRIKSEN**

Baudimont

88290 SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE
07 71 04 61 24

CONTRAT DE FROMAGE BIO DE CHEVRE

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER toutes les 2 semaines (à 5,40 € ou 10,80 €)

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromage (4 crottins frais, demi ou affiné (ou équivalent) pour le grand panier et 2 crottins (ou équivalent) pour le petit panier, variantes possibles) toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à venir chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : **5,40 € ou 10,80 €**
- **montant total de l'engagement pour la saison : 54 € ou 108 €**
Le paiement est effectué par **2 chèques de 27 € pour les petits paniers**
2 de chèques de 40 € et 1 de 28 € pour les grands paniers

Tous datés du 01/03 et libellés à l'ordre de Michel FREDRIKSEN

L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 22/02/2019 par la référente, Monique CLIMENT

Les chèques seront mis à l'encaissement :

- **pour les petits paniers** 01 mars et 15 avril 2019 pour la saison
- **pour les grands paniers** 01 mars - 15 avril et 15 mai 2019 pour la saison

Fait à le

Le producteur : Michel FREDRIKSEN

L'adhérent :